
**Lames de parquet en bois —
Classement**

Wood parquet strips — Classification

iTeh STANDARD PREVIEW
(standards.iteh.ai)

ISO 4562:2023

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/2ebae7ce-ca50-4c42-9c0c-66986eb301d6/iso-4562-2023>



iTeh STANDARD PREVIEW (standards.iteh.ai)

ISO 4562:2023

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/2ebae7ce-ca50-4c42-9c0c-66986eb301d6/iso-4562-2023>



DOCUMENT PROTÉGÉ PAR COPYRIGHT

© ISO 2023

Tous droits réservés. Sauf prescription différente ou nécessité dans le contexte de sa mise en œuvre, aucune partie de cette publication ne peut être reproduite ni utilisée sous quelque forme que ce soit et par aucun procédé, électronique ou mécanique, y compris la photocopie, ou la diffusion sur l'internet ou sur un intranet, sans autorisation écrite préalable. Une autorisation peut être demandée à l'ISO à l'adresse ci-après ou au comité membre de l'ISO dans le pays du demandeur.

ISO copyright office
Case postale 401 • Ch. de Blandonnet 8
CH-1214 Vernier, Genève
Tél.: +41 22 749 01 11
E-mail: copyright@iso.org
Web: www.iso.org

Publié en Suisse

Sommaire

Page

Avant-propos	iv
Introduction	v
1 Domaine d'application	1
2 Références normatives	1
3 Termes et définitions	1
4 Fabrication, caractéristiques, conditions de livraison	1
5 Classement	2
Bibliographie	8

iTeh STANDARD PREVIEW
(standards.iteh.ai)

ISO 4562:2023

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/2ebae7ce-ca50-4c42-9c0c-66986eb301d6/iso-4562-2023>

Avant-propos

L'ISO (Organisation internationale de normalisation) est une fédération mondiale d'organismes nationaux de normalisation (comités membres de l'ISO). L'élaboration des Normes internationales est en général confiée aux comités techniques de l'ISO. Chaque comité membre intéressé par une étude a le droit de faire partie du comité technique créé à cet effet. Les organisations internationales, gouvernementales et non gouvernementales, en liaison avec l'ISO, participent également aux travaux. L'ISO collabore étroitement avec la Commission électrotechnique internationale (IEC) en ce qui concerne la normalisation électrotechnique.

Les procédures utilisées pour élaborer le présent document et celles destinées à sa mise à jour sont décrites dans les Directives ISO/IEC, Partie 1. Il convient, en particulier, de prendre note des différents critères d'approbation requis pour les différents types de documents ISO. Le présent document a été rédigé conformément aux règles de rédaction données dans les Directives ISO/IEC, Partie 2. www.iso.org/directives

L'attention est appelée sur le fait que certains des éléments du présent document peuvent faire l'objet de droits de brevet. L'ISO ne saurait être tenue pour responsable de ne pas avoir identifié de tels droits de propriété et averti de leur existence. Les détails concernant les références aux droits de propriété intellectuelle ou autres droits analogues identifiés lors de l'élaboration du document sont indiqués dans l'Introduction et/ou dans la liste des déclarations de brevets reçues par l'ISO www.iso.org/brevets

Les appellations commerciales éventuellement mentionnées dans le présent document sont données pour information, par souci de commodité, à l'intention des utilisateurs et ne sauraient constituer un engagement.

Pour une explication de la signification des termes et expressions spécifiques de l'ISO liés à l'évaluation de la conformité, ou pour toute information au sujet de l'adhésion de l'ISO aux principes de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) concernant les obstacles techniques au commerce (OTC), voir le lien suivant: www.iso.org/iso/fr/avant-propos.html.

Le présent document a été élaboré par le comité technique ISO/TC 218, *Bois*.

Cette première édition de l'ISO 4562 annule et remplace l'ISO 1324:1985, l'ISO 2457:1976, l'ISO 5320:1980 et l'ISO 5334:1978 comme étant la fusion de ces quatre normes.

Les principales modifications sont les suivantes:

- mise à jour du vocabulaire selon l'ISO 5323:2019 et l'ISO 24294:2021
- clarification, du point de vue rédactionnel, de certaines exigences
- introduction de nouvelles essences

Il convient que l'utilisateur adresse tout retour d'information ou toute question concernant le présent document à l'organisme national de normalisation de son pays. Une liste exhaustive desdits organismes se trouve à l'adresse www.iso.org/fr/members.html.

Introduction

Le présent document vise principalement à établir la référence internationale commune des pays membres de l'Organisation internationale de normalisation (ISO), en ce qui concerne le classement, par qualité, des lames de parquet massif non assemblées de bois feuillus et de bois résineux.

iTeh STANDARD PREVIEW
(standards.iteh.ai)

ISO 4562:2023

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/2ebae7ce-ca50-4c42-9c0c-66986eb301d6/iso-4562-2023>

Lames de parquet en bois — Classement

1 Domaine d'application

Le présent document établit le classement, par qualité, de lames de parquet massif non assemblées des essences suivantes:

- chêne (*Quercus* sp.),
- hickory (*Carya* sp.),
- hêtre (*Fagus sylvatica* sp.),
- bouleau (*Betula* sp.),
- érable (*Acer* sp.),
- sapin (*Abies* sp.),
- épicéa (*Picea* sp.),
- pin maritime (*Pinus pinaster* sp.).

2 Références normatives

Les documents suivants sont cités dans le texte de sorte qu'ils constituent, pour tout ou partie de leur contenu, des exigences du présent document. Pour les références datées, seule l'édition citée s'applique. Pour les références non datées, la dernière édition du document de référence s'applique (y compris les éventuels amendements).

ISO 5323, *Planchers en bois et parquets — Vocabulaire*

ISO 24294, *Bois — Bois ronds et bois sciés — Vocabulaire*

3 Termes et définitions

Pour les besoins du présent document, les termes et définitions de l'ISO 5323 et de l'ISO 24294 s'appliquent.

4 Fabrication, caractéristiques, conditions de livraison

La fabrication, les caractéristiques et les conditions de livraison sont définies dans l'ISO 1072.

Les dimensions minimales et les longueurs moyennes de livraison pour les longueurs non spécifiées doivent faire l'objet d'un accord entre les parties intéressées.

Les lames de parquet massif doivent avoir une teneur en humidité à la livraison comprise entre 6 % et 13 %, sauf si les restrictions imposées par l'accord entre l'acheteur et le vendeur ou les exigences locales sont plus importantes. La protection ou l'absence de protection de l'aubier vis-à-vis des dommages causés par les insectes doit être spécifiquement détaillé dans le bon de commande.

NOTE L'exigence relative à la teneur en eau dépend des conditions d'équilibre hygroscopique du lieu géographique

Sauf demande contraire, les bois des lames de parquet en hêtre doivent être étuvés avant la livraison.

Les lames de parquet massif en sapin, épicéa et pin maritime peuvent être traitées de manière à protéger efficacement toutes les parties de la lame de parquet susceptibles d'être attaquées par des insectes, sans que cela puisse nuire à l'utilisation ultérieure des lames, à leur aspect ou à leur entretien.

5 Classement

Les lames de parquet en bois massif ne doivent pas présenter plus de défauts que ceux admis dans les Tableaux 1 à 9 suivants.

Les lames de parquet en bois massif sont divisées en classes:

**

*

La classe * ne s'applique pas pour les lames de parquet en hêtre.

NOTE Il convient de souligner que, l'aspect des lames dépendant essentiellement d'un jugement subjectif, une gradation entre les niveaux n'a pas été établie.

Les lames contenant plus de défauts que ceux admis pour la dernière qualité ne doivent pas être livrées sous les dénominations «lames de parquet en chêne ISO (ou en hickory, ou en hêtre, ou en bouleau, ou en érable, ou en sapin, ou en épicéa, ou en pin maritime)», ni sous toute autre désignation susceptible d'entraîner une confusion avec l'une des qualités indiquées.

Les lames entièrement exemptes de défauts ne sont pas couvertes par ce classement.

Les lames de parquet en hêtre coupées uniquement sur quartiers ou uniquement en sur demi-quartiers ne sont pas concernées par ce classement.

Les niveaux doivent correspondre aux conditions définies dans les Tableaux 1 à 9 suivants.

Tableau 1 — Caractéristiques générales des lames de parquet en chêne et hickory

Défaut du bois ou de sciage		Classe		
		***	**	*
Début de pourriture et échauffure		néant		
Grain		régulier	tous grains admis	
Pente de fil		pas de limite (selon l'accord entre l'acheteur et le vendeur)		
Imperfections de rabotage (portions non rabotées et traces de raboteuse)	en parement et sur rives	néant (par examen à l'œil nu)		admisses, si localisées, ne dépassant pas 0,2 mm en profondeur
	en contre-parement	admisses, ayant une profondeur maximale de 0,3 mm	0,4 mm	0,5 mm
Ondulations de rabotage	en parement	néant (à l'examen à l'œil nu)		admisses jusqu'à un maximum de 0,2 mm
	en contre-parement	admisses		
Languelette incomplète		admise sur 1/4 de la longueur	admise sur la longueur	admise sur 1/2 de la longueur
		à condition que la largeur de la languelette ne descende pas au-dessous de 3 mm		

Tableau 2 — Caractéristiques générales des lames de parquet en hêtre, bouleau et érable

Défaut du bois ou de sciage		Classe	
		***	**
Début de pourriture et échauffure		néant	
Pente de fil		fil sensiblement droit et parallèle à l'axe de la pièce	pente de fil ne dépassant pas 10 %
Grain		régulier	tous grains admis
Imperfections de rabotage (portions non rabotées et traces de raboteuse)	en parement et sur les rives	néant en profondeur (à l'examen à l'œil nu)	admisses, si localisées, n'excédant pas 0,2 mm de profondeur
	sur languette	admisses au maximum sur 20 % de la longueur sur 25 % de la largeur sur 30 % de la longueur et de la largeur ne dépassant pas 0,2 mm de profondeur	
Ondulations de rabotage	en contre-parement	admisses	
	en parement	admisses ayant une profondeur maximale de 0,2 mm	
	en contre-parement	admisses	
Languette incomplète		admise sur 1/3 de la longueur	admise sur 1/2 de la longueur à condition que la largeur de la languette ne descende pas en dessous de 3 mm

Tableau 3 — Caractéristiques générales des lames de parquet en sapin, épicéa et pin maritime

Défaut du bois ou de sciage		Classe		
		***	**	*
Pourriture et échauffure		néant		
Grain		régulier	tous grains admis	
Pente de fil		pas de limite (selon l'accord entre l'acheteur et le vendeur)		
Imperfections de rabotage (portions non rabotées et traces de raboteuse)	en parement et sur les rives	néant (par examen à l'œil nu)	admis, si localisé, n'excédant pas 0,2 mm de profondeur	
	sur languette	admisses au maximum sur 20 % de la longueur et de la largeur sur 30 % de la longueur et de la largeur sur 40 % de la longueur et de la largeur ne dépassant pas 0,2 mm de profondeur		
	en contre-parement	admisses, ayant une profondeur maximale de 0,3 mm 0,5 mm 1,0 mm		
Ondulations de rabotage	en parement	admise jusqu'à une profondeur maximale de 0,2 mm		
	en contre-parement	admisses		
Languette incomplète		admise au maximum sur 1/3 de la longueur	admise au maximum sur 1/2 de la longueur à condition que la largeur de la languette ne descende pas au-dessous de 3 mm	

Tableau 4 — Parement des lames de parquet en chêne et hickory

Défaut du bois ou de sciage	Classe		
	***	**	*
Trace médullaire (cœur sain)	néant		admise (avec fissures)
Aubier sain et lunure	néant	admis	traces admises

Tableau 4 (suite)

Colorations		très légères admises, taches exclues	admises si ne résultent pas d'adultérations dues à des agents biologiques	
Fentes	gerces	néant	admises	
	fentes superficielles	néant	admises avec une profondeur maximale de 1 mm et une largeur maximale de 0,5 mm	
	autres fentes, non traversantes	néant	ne dépassant pas en profondeur	
		1 mm	2 mm	
Entre-écorces et de gélivures		néant		
Nœuds	ne dépassant pas 8 mm de diamètre	2	admis si diamètre ≤ 10 mm	admis
	noirs, n'excédant pas 1 mm de diamètre	1	admis si diamètre ≤ 5 mm	admis
Grappes de nœuds		néant	admises	
Trous de ver		néant		
Flache		néant		
Ronce		néant	admise, légère	admise

Tableau 5 — Parement des lames de parquet en hêtre, bouleau et érable

Défaut du bois		Classe	
		***	**
Traces médullaires (cœur sain)		néant	
Cœur rouge		néant	sain admis
Colorations		très légères admises, taches exclues	admises si ne résultent pas d'adultérations dues à des agents biologiques
Fentes	fentes peu profondes et gerces	néant	
	traversantes		
Entre-écorces et gélivures		néant	
Nœuds	très petits	admis en nombre illimité, à condition que leur diamètre ne dépasse pas:	
		1 mm	2 mm
	adhérents ou partiellement adhérents	néant	admis, ne dépassant pas 10 mm de diamètre
	noirs, non adhérents ou éclatés	néant	admis, ne dépassant pas 7 mm de diamètre
Trous de ver		néant	
Flache		néant	
Ronce		néant	